

COMMUNE DE SCHAERBEEK
URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Place Colignon – bureau 2.04
B - 1030 BRUXELLES

V/réf. : 2016/415=182/033
N/réf. : AA/KD/SBK20306.598
Annexes : 1 dossier + notice inventaire du patrimoine

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Maréchal Foch, 33.
Démolition de 2 toitures en façade arrière, modification de la répartition des logements,
modification structurelle intérieure, modification des deux façades.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 30 décembre 2016 sous référence, réceptionnée le 3 janvier 2017, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 11 janvier 2017.

Le dossier concerne une maison bourgeoise appartenant à une enfilade de maisons traditionnelles bruxelloises réalisées au tournant du XIXe et du XXe siècle. Elle est comprise dans la zone de protection de l'Hôtel communal de Schaerbeek.

Pour rappel, en sa séance du 17/02/2016, la CRMS avait formulé une série de remarques sur une demande de régularisation qui portait sur plusieurs transformations effectuées à l'intérieur ainsi qu'aux façades du bien.

La présente demande constitue une amélioration par rapport à la demande initiale et à la situation existante du bien en question. Elle ne porte par ailleurs pas atteinte au bien protégé ni à sa zone de protection.

A toutes fins utiles, la CRMS recommande le choix de châssis en bois pour ce type de maison (pas de PVC). On veillera également au respect des prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le dossier.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry.